



46-2024

DELIBERATION N°6
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 16 JUILLET 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Absents excusés : 3

L'an deux mil vingt-quatre le 16 juillet, à vingt heures le conseil municipal de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16/07/2024

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE

Absents excusés : Valérie GUILLAUME donne pouvoir à Elisabeth LAFANECHERE, Jean LESQUIR donne pouvoir à Didier CHAMBON et Marie-Claire JASSERAND donne pouvoir à Sylvie DALLERY

Secrétaire de séance : Didier MASSACRIER

Objet : échange parcelle

Le maire rappelle :

Vu la délibération 2-cm9-2023

Suite à l'acquisition par la Commune des parcelles 2349 et 2350, vendu par Mme Odile BETIN, il avait été délibéré d'échanger la parcelle 2348 (41 m²) et 2346 (4m²) propriété de Mme QUIQUANDON Eliane contre la parcelle 2350 (124 m²). Cet échange n'engageait aucune soulte. Entre la Commune de SAINT GEORGES HAUTE VILLE et Mme QUIQUANDON Eliane. La différence de la surface se justifie par la constructibilité de la parcelle 2348. La Commune s'engage à réinstaller le portail de Mme QUIQUANDON Eliane et à refaire un mur de clôture sur la face Nord de la parcelle et une clôture sur la face Ouest et Sud de la même parcelle.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer et l'autoriser à modifier cet échange de parcelle. Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité** cet échange de parcelles et d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaire à la transaction.

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

16/07/2024

Contre : 0
Abstention : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : 18/07/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240719-Delib6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2024

Le Maire, Frédéric MILLET,



Le secrétaire,

Didier MASSACRIER

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 18/07/2024

16/07/2024